

PROJET DE COMPTE RENDU
CSS ARKEMA DU 27 JUIN 2017

| INTITULE | NOM | STATUT | PRESENT/EXCUSE/ABSENT |
|--|----------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Collège administration | | | |
| Sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre | Philippe FERAL | Représentant du Sous-préfet | Présent |
| SIDPC | Jean-José BELTRAN | | Présent |
| SDIS | Yves RIDEAU | | Présent |
| | Christophe CALVET | | Présent |
| DREAL | Sébastien BERGEROU | | Présent |
| DDT | | | Absent |
| DIRECCTE | | | Absent |
| ARS | | | Absent |
| Collège collectivités | | | |
| Mairie de CAPVERN | Clément BROUCA | | Présent |
| Mairie d'AVEZAC-PRAT-LAHITTE | Albert BEGUE | | Présent |
| Mairie de LA BARTHE-DE-NESTE | Jean-Louis FOGGIATO | | Présent |
| Mairie de LANNEMEZAN | Pierre DUMAINE | | Présent |
| Conseil Départemental | | | Absent |
| Collège riverains ou associations | | | |
| Association « Le Collectif » | Jean ADOUE | | Présent |
| Club d'entreprises de Peyrehitte | Nicolas TARRENNE | | Présent |
| SNCF Réseau | | | Absent |
| SNCF | | | Absent |
| NELTEC | | | Absent |
| AAPPMA | | | Absent |
| France Nature Environnement | | | Absent |
| Collège exploitants | | | |
| ARKEMA | Bertrand LEROUX | | Présent |
| | Nathalie NOYER | | Présente |
| | CHEVALIER | | Présente |
| | Emmanuelle GUILLEMOT | | Présente |
| | Léa TACHON | | Présente |
| Collège salariés | | | |
| ARKEMA | Gaëlle FOUASSIER | | Présente |

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 7 juillet 2016
- 2) Bilan 2016 de la société ARKEMA
- 3) Bilan 2016 de l'inspection des installations classées
- 4) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 25 sous la présidence de M. Philippe FERAL.

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 7 juillet 2016

Le compte rendu du 2 mars 2015 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications suivantes présentées en séance :

page 3/7 - « M. FOGGIATO (Mairie de La Barthe-de-Neste) remarque que la population se renouvelle et il serait nécessaire de refaire une campagne d'information.

M. FOGGIATO précise qu'il est prévu que la sirène de La Barthe soit utilisée selon la même tonalité pour les risques inondations liés aux barrages de l'Oule et Cap de Long dès le début 2017. »

2. Bilan 2016 de la société ARKEMA

M. FERAL :(Sous-préfecture) mentionne l'intérêt du film de présentation sur les consignes de sécurité en vigueur sur le site visionné à l'accueil par les visiteurs, mais insiste sur la pédagogie qui doit animer le personnel à l'égard des personnes extérieures peu au fait en la matière.

Mme NOYER-CHEVALIER (Arkema) présente le bilan des activités 2016.

M. FERAL (sous-préfecture) s'enquiert du niveau des investissements en comparaison avec les années précédentes.

M. LEROUX (Arkema) précise que les investissements sont constants, mais connaissent un pic les années de grand arrêt comme ce fut le cas en 2015.

M. DUMAINE (Lannemezan) demande si la différence de classification entre SEVESO 2 et 3 correspond à un renforcement des normes.

M. BERGEROU (DREAL) précise qu'il s'agit d'une évolution dans la méthode de classification des substances dangereuses, sans effet majeur sur le site de Lannemezan, hormis les rubriques de la nomenclature ICPE.

Mme NOYER-CHEVALIER explique que la société mène des opérations de communication. Des visites organisées sont proposées aux écoles et des interventions sont réalisées au collège d'Arreau.

M. DUMAINE demande qui est à l'initiative des visites dans les collèges.

M. LEROUX précise qu'il s'agit d'actions menées dans le cadre de la démarche « Terrains d'entente » menée avec les partenaires locaux et visant à démythifier l'image de la chimie et expliquer les différents métiers de cette industrie.

Mme NOYER-CHEVALIER fait état d'une fuite de substances dangereuses le 8 février 2016, sans conséquence humaine ou environnementale. Suite à deux intrusions, le plan sûreté a été renforcé afin de prévenir ce type d'accidents.

M. LEROUX explique qu'un système de contrôle hebdomadaire des clôtures a été instauré afin de prévenir tout risque de vandalisme.

M. BELTRAN (SIDPC) précise que, suite à l'intrusion du 30 août, une commission de sécurité a été convoquée. Des mesures ont été proposées et mises en œuvre aussitôt.

Mme GUILLEMOT ajoute qu'en 2016, les eaux de refroidissement de l'atelier Dérivés passaient par les lagunes et se diluaient dans quelques effluents. Pour le moment, aucune évolution n'a été constatée. Le laboratoire de l'ENSAT en charge de la surveillance annuelle des effets des rejets aqueux de l'usine sur la Petite Baïse a révélé un niveau biologique très bon de l'eau au niveau des stations « Tir aux Pigeons » et « Baraquès ».

Mme NOYER-CHEVALIER signale que les pêcheurs ont retrouvé une qualité optimale depuis plusieurs années.

Mme GUILLEMOT indique que la surveillance des digues est régulière. La dernière visite technique approfondie n'a révélé aucune évolution notable des désordres.

M. BERGEROU rappelle que la DREAL s'est emparée de ce sujet par crainte de voir les digues s'effondrer dans les lagunes de traitement des eaux, en l'absence de connaissance des ouvrages et au regard de traces de chaux à l'aval. Selon lui, les points suscitant une inquiétude sont levés, mais au-delà de l'étude sur la constitution et la stabilité des ouvrages, le débroussaillage régulier permet de réaliser la surveillance régulière et approfondie prescrite, permettant une action rapide en cas de désordre constaté.

Mme NOYER-CHEVALIER indique que le bilan du programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques prévoit une révision des études de danger pour le site en 2020.

M. BERGEROU signale que la philosophie de révision quinquennale des études de danger a évolué, l'analyse devant se concentrer désormais sur les évolutions du site entre deux études de danger et sur les éléments qui seraient de nature à remettre en cause les hypothèses de l'étude de danger déjà validée. Une notice de réexamen sera à produire pour 2020, qui permettra de conclure sur la nécessité de réviser l'étude de dangers.

M. FERAL souhaite des précisions sur la présence de wagons de substances dangereuses.

M. BERGEROU précise que l'instruction des études de dangers a permis de mettre en évidence l'absence de détecteurs de gaz dans les zones d'attente des wagons ; cette mise en conformité réglementaire sera prescrite dans l'arrêté préfectoral complémentaire clôturant l'intrusion.

3. Bilan 2016 de l'inspection des installations classées

M. BERGEROU indique qu'une visite d'inspection réactive s'est déroulée le 10 février 2016 suite à une légère fuite de produit toxique. Une non-conformité, sans lien avec l'incident, a été relevée (absence de redondance d'un détecteur) et l'exploitant a apporté les éléments de réponse au rapport de l'inspection par courrier du 15 avril 2016. Une inspection programmée s'est déroulée le 18 mai 2016. Elle a permis de faire le point sur les dernières inspections et de déployer une action nationale sur la « mise en sécurité des sites SEVESO en cas de perte d'alimentation électrique ». Quelques observations ont été faites sur ce point, mais la configuration du site est très favorable. Trois non-conformités restent en suspens et des observations ont été formulées ; l'exploitant a apporté des éléments de réponse par courrier du 6 octobre 2016. Un arrêté préfectoral « risques » a été proposé à la signature du préfet en juin 2017, afin de clôturer l'instruction des études de dangers et mettre à jour la situation administrative et les prescriptions techniques du site ; compte tenu de la sensibilité des informations par rapport à la sûreté du site, une grande partie des prescriptions est reportée dans une annexe classée confidentielle. La DREAL est très présente sur le site compte-tenu du nombre important de sujets à traiter, et une réunion annuelle est organisée avec Arkema. Elle se déroule à Toulouse et réunit tous les fonctionnels de la DREAL concernés par le site. Tous les points sont passés en revue et donnent lieu à un plan d'actions

M. FERAL souligne la nécessité d'instaurer une culture sécurité/sûreté au sein du personnel statutaire mais aussi et surtout à l'égard des prestataires extérieurs qui interviennent au sein de l'établissement.

M. LEROUX assure que des actions ont été engagées afin que les accès à l'usine soient protégés. Désormais, toute présence sur le site doit être validée. Le groupe Arkema est très attentif à ces questions de sécurité. Des actions renforcées ont d'ailleurs été prises pour les journées portes ouvertes organisées en 2016.

Mme NOYER-CHEVALIER indique que des mesures ont été mises en place en matière de prévention des risques et de réduction des impacts environnementaux que ce soit pour améliorer la qualité de l'air ou de l'eau, mais aussi pour la gestion des sols avec l'installation d'un pilote de dépollution sur la zone polluée au benzène par un traitement biologique in situ. L'essai qui s'est déroulé sur plusieurs mois s'est avéré concluant, mais pour le développer à l'échelle industrielle, des recherches sont encore nécessaires.

M. BERGEROU indique qu'un plan d'action a été engagé par l'exploitant, sur demande de la DREAL, pour réduire les rejets dans l'eau de deux substances détectées dans le cadre de l'action nationale de recherche des substances dangereuses dans l'eau. Les premiers résultats sont encourageants.

La DREAL suit également le pilote de dépollution benzène. Elle laisse à l'exploitant le temps de développer des solutions de traitement in situ compte tenu de l'absence d'impact à l'extérieur du site et des contraintes techniques rendant difficiles l'excavation des terres.

Enfin, il précise que la DREAL a désormais une mission en matière de sûreté des sites SEVESO contre les actes de malveillance. L'inspection annuelle est mise à profit pour suivre cette question. La prochaine inspection annuelle donnera l'occasion de faire un point global sur les évolutions en matière de sûreté depuis les événements de 2015.

Mme NOYER-CHEVALIER dresse le bilan du système de gestion de la sécurité qui passe notamment par de nombreuses formations. Sur les 3 113 heures de formation de l'année 2016, 1839 ont été consacrées au domaine HSEQ, soit 59 % du volume total.

Mme GUILLEMOT (Arkema) présente le bilan de maîtrise des procédés et maîtrise d'exploitation ainsi que les dispositifs d'identification et d'évaluation des risques et de gestion des situations d'urgence. La fiabilité des installations passe par de nombreux travaux de maintenance curatifs et préventifs. De nombreux exercices sont pratiqués tout au long de l'année dans l'usine.

Mme NOYER-CHEVALIER fait état de diverses actions de surveillance et d'audits internes et externes et afférentes aux différentes qualifications ISO 9001, ISO 14001 et SAS 18001.

Mme GUILLEMOT indique que le comparatif 2015/2016 des rejets aqueux fait apparaître une meilleure maîtrise des dépassements de seuils.

M. BERGEROU précise qu'il s'agit d'un sujet qui fait l'objet d'échanges entre la DREAL et l'exploitant depuis plusieurs années, mais le site est complexe tout autant que les méthodes à mettre en œuvre pour abattre certains types de polluants, et la mesure de l'efficacité de chaque évolution mise en œuvre par Arkema nécessite du temps. Il convient toutefois de noter que le suivi de la qualité du milieu à l'aval du site est rassurant, et la DREAL travaille sur un projet d'arrêté préfectoral complémentaire spécifique permettant de conclure sur ce sujet.

M. BERGEROU rappelle que le travail de l'exploitant doit se poursuivre sur les sujets « rejets aqueux » et « dépollution zone BTEX », et qu'une solution doit être étudiée par Arkema concernant les anciennes zones de stockage de déchets présentes au niveau des parcs à chaux.

4. Questions diverses

M. FOGGIATO fait état d'une communication insuffisante à destination de la population, notamment dans son village où de nouveaux habitants se sont installés.

M. LEROUX consent à participer à une réunion, mais souhaite que la participation notable de la population concernée. Les maires des communes pourraient inciter les riverains à y assister.

M. DUMAINE suggère que l'information soit éditée sous format papier et qu'Arkema la mette à disposition des mairies qui les distribueront aux nouveaux habitants.

M. LEROUX craint que cette information papier ne soit pas suffisamment efficace. Il affiche en outre sa préférence pour une information verbale. M. LEROUX rappelle qu'en cas d'accident, la prise en compte du risque par la population est primordiale.

M. BEGUE (Mairie d'Arzac-Prat-Lahille) propose qu'une information simplifiée, réalisée par Arkema, soit diffusée via le journal municipal.

M. BERGEROU rappelle qu'il existe déjà une plaquette de communication réglementaire dans le cadre du PPI, qu'elle doit être actualisée et qu'elle peut être utilisée pour la communication. Il indique qu'une réunion pourrait être organisée à une échelle plus large que la commune pour permettre une participation plus importante.

M. ADOUE (Association Le Collectif) évoque l'idée d'un exercice d'alerte.

M. BELTRAN souhaite que le maillage des sirènes soit achevé, mais il confirme la possibilité d'en organiser un.

M. BELTRAN indique, suite à une demande de M. FOGGIATO, qu'il est disponible pour un échange en mairie sur la problématique des sirènes identiques pour une alerte PPI Arkema et rupture de barrage.

La séance est levée à 16 heures 05.

Pour le Sous-préfet et par
délégation,

le Secrétaire général
Philippe Féral



